



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION ET
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS
CIRCONSCRIPTION N° 1
Taiarapu - Australes

Taravao, le 26 août 2016.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs
Mesdames et messieurs les membres du DASED
Mesdames et messieurs les enseignants
Mesdames et messieurs les AVS

des écoles publiques de Taiarapu et des Australes

Note de service n° 1 : priorités éducatives et organisation du DASED

A l'entame de cette rentrée scolaire, au nom de toute l'équipe de circonscription, j'adresse de nouveau à tous, élèves et personnels d'enseignement et d'éducation, une excellente année de travail.

Je tiens ensuite à saluer l'action coordonnée et efficace de tous, enseignants, membres du DASED, directeurs et équipe d'encadrement, qui a conduit à l'évolution favorable des résultats de nos élèves à l'échelle de la circonscription, de 2012 à 2016. Les efforts amorcés doivent être renforcés, notamment pour réduire encore la proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des acquis dans nos classes.

Afin d'inscrire notre action dans une dynamique éducative plus large, impliquant l'ensemble des acteurs concernés dans et hors de l'école, je souhaite désormais donner à la circonscription les priorités suivantes. Elles s'inscrivent dans la politique éducative du Pays déclinée dans la charte actualisée, le nouveau socle et les programmes applicables dès cette rentrée. Elles ont été débattues lors du premier séminaire des directeurs et feront l'objet **d'une réflexion contextualisée dans chaque école, dans le cadre du nouveau projet d'école, privilégiant une approche systémique des problématiques en jeu et s'inscrivant dans une véritable dynamique de travail d'équipe et partenariale.**

I) Améliorer le climat scolaire dans chaque école

Il ne s'agit pas d'interpréter la mobilisation de cet objectif comme le signe d'un climat scolaire dégradé dans les écoles de notre circonscription. Mais plutôt de l'envisager sous l'angle de la prévention, tout en ayant la lucidité nécessaire pour déterminer ce qui doit être amélioré dès maintenant, pour refonder une école bienveillante et citoyenne.

Les objectifs suivants feront donc l'objet d'une réflexion approfondie, conduisant à la mise en œuvre d'actions concrètes, partagées par tous les personnels exerçant dans l'école :

- **Améliorer le cadre matériel pour optimiser le bien-être de tous** : entretien des locaux, aires de récréation et d'accueil, conditions de restauration scolaire, aménagement des classes, emplois du temps des élèves...
- **Améliorer le cadre symbolique pour redonner du sens aux sanctions et développer le sentiment de justice scolaire** : règlement intérieur, droits et devoirs, sanctions, bienveillance des adultes, développement des habiletés sociales...
- **Développer la collaboration à tous les niveaux pour renforcer l'approche citoyenne** : travail d'équipe, harmonisation des pratiques, développement de la collaboration et de la coopération des élèves...
- **Développer l'apprentissage des compétences psychosociales** : apprendre à écouter, communiquer, gérer les conflits divers, développer le relationnel...

Pour être efficace, la « démarche climat scolaire » à instaurer et à mettre en œuvre à l'école devra aussi s'accompagner d'un travail partenarial soutenu avec la commune pour accompagner les évolutions structurelles nécessaires, notamment pour améliorer le cadre matériel des usagers de l'école.

II) Ouvrir l'école aux parents

Comme l'a rappelé notre ministre dans sa lettre de rentrée, « *les parents d'élèves sont des partenaires incontournables... ils doivent toujours être associés à la vie de l'école ou sont scolarisés leurs enfants...* ».

Leur mobilisation est indispensable, en particulier ceux dont la vie familiale est très éloignée de la culture scolaire. Ces parents-là doivent constituer notre priorité, afin d'assurer une meilleure réussite scolaire à leurs enfants, en particulier dans le développement de la motivation et de l'appétence pour l'école, des attitudes scolaires et de l'estime de soi. Leur information et responsabilisation sont donc nécessaires, au sein même de l'école :

- par l'équipe enseignante d'école et le DASED au travers des actions nombreuses programmées : accueil des élèves de maternelle, réunions collectives ou par classe, semaines thématiques d'ouverture de l'école aux parents, projets éducatifs divers, etc.
- par leurs représentants : membres élus du conseil d'école, du bureau de l'APE (association des parents d'élèves) de l'école, personnes ressources de la FAPEP (fédération des associations des parents d'élèves de l'enseignement public) ;
- par d'autres partenaires ayant des objectifs éducatifs convergents : santé, social, gendarmerie, police municipale ou nationale.

Afin de renforcer et de donner corps à ces actions éducatives, deux outils seront à développer au sein de chaque école, toujours dans une dynamique de travail d'équipe et partenariale.

II-1) Mise en place d'un « espace parents »

Il doit permettre aux parents d'avoir un espace dédié qui légitime leur place dans l'école, auprès de l'équipe enseignante et d'éducation. Selon les possibles, cet espace pourra être permanent (local disponible) ou partagé (BCD de l'école, salle de sciences, salle des maîtres). Ce lieu éducatif devra être géré par les parents eux-mêmes, qu'il faudra donc responsabiliser rapidement tout en les accompagnant pour veiller à la convergence effective des objectifs éducatifs visés.

Pour cette année, outre la mise en œuvre d'actions d'informations diverses ou conviviales de type « café des parents », **la mobilisation d'activités autour de l'acculturation à l'écrit sera à privilégier**. Elles viseront à permettre aux parents d'avoir la possibilité de disposer de conseils utiles et de livres pour faire aimer lire et le livre, à la maison.

A terme, **un accès au numérique doit aussi y être envisagé**, pour faciliter l'information et les échanges à distance.

II-2) Elaboration d'un livret d'accueil des parents

Il permet de rassembler par écrit, en français et dans la langue polynésienne de l'île, l'essentiel des informations et conseils utiles pour permettre aux destinataires d'exercer pleinement leur « métier » de parent d'élève, en toute connaissance de leurs droits et devoirs, et des enjeux majeurs de l'école.

La forme sera celle souhaitée par l'équipe.

Sur le fond, il s'agira de bien distinguer le parent de maternelle qui débute sa collaboration avec l'école, de celui de l'élémentaire qui la renforce dans la perspective du collègue.

Pour la mobilisation de ces objectifs relatifs au climat scolaire et à l'ouverture de l'école aux parents, l'appui du DASED est fondamental.

Dans toutes les écoles, ses membres (psychologue scolaire, rééducateur, maître E) seront associés étroitement aux actions de réflexion, de mise en œuvre et de suivi.

Ils apporteront leur expertise et leur contribution effective, en complément et en articulation étroite avec leurs missions habituelles, rappelées ci-après.

III) Organisation du dispositif d'aides (DASED) pour 2016-2017

III-1) Organisation des réseaux

1. La répartition des écoles au sein des réseaux reste inchangée :
 - a. **Réseau de POTII** : AHOTOTEINA, POTII, GS HAITAMA-TOEREFU, AHITITERA ;
 - b. **Réseau d'OHITEITEI** : OHITEITEI, HEITAMAHERE, Hélène AUFFRAY, GS HUITAMA-RAIARIITANE
 - c. **Réseau des AUSTRALES** : toutes les écoles de l'archipel
2. Couverture des écoles par le DASED :

Maître E	Ecole(s) d'exercice	Maître G	Psychologue scolaire
Mihi MARCEL	POTII - AHOTOTEINA	Julie AUDEBERT	Marie-Pierre BAYLE
Jenny WEISS	GS TOEREFU/HAITAMA AHITITERA		
Caroline VERNAUDON	OHITEITEI (cycle2) - HEITAMAHERE	Karine VIAROUGE	Yvan FRANTZ
Fano FRANCOIS	OHITEITEI (cycle 3)		
Nathalie THUPALUA	GS RAIARIITANE/HUITAMA		
Titaina VIU	GS TEINA/MAHU	Milton NORDMAN	Nathalie CREIXELL
Boniface IOANE	GS AMARU/ANAPOTO/MOTUAURA		
Athanase TETUAMANUHIRI	HATAITARAROA		
Maruia TOROMONA	GS MOERAI/VERA		
	TEVII (Rapa)		

III-2) Prises en charge de type E

Conformément aux priorités ministérielles, elles doivent cibler l'acquisition des savoirs fondamentaux de l'école primaire, dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que des nouveaux programmes de Polynésie française.

L'accent sera porté sur la maîtrise des langages pour penser et communiquer, à l'oral et à l'écrit, tout en accompagnant les élèves pris en charge à développer des méthodes et outils pour apprendre.

La co-intervention dans la classe de l'élève, en coordination étroite avec son enseignant référent, est une modalité d'intervention à privilégier. En parallèle, l'information et l'implication des parents doivent être renforcées.

1. Période 1

- a. Aide à l'accueil des élèves et des parents de STP et de SP
 - b. Prise en charge des élèves de CE2, année de transition, pour consolider les acquis fondamentaux avant l'entrée dans le nouveau cycle 3.
2. **Périodes 2 et 3** : prise en charge des élèves de CM2 et de CM1
 3. **Périodes 4 et 5** : prise en charge des élèves de CE1 et de CP
 4. **Périodes 6** : prise en charge des élèves de CP et de SG
 5. **Période 7** : prise en charge des élèves de CM2 et de CE2

III-3) Prises en charge de type G

La priorité sera donnée à l'école maternelle et au début du cycle 2 (CP et CE1). Il s'agira prioritairement de mieux faire appréhender le « métier d'élève », notamment en aidant à investir les activités scolaires, dans un processus d'apprentissage dynamique.

La coordination avec l'enseignant de la classe référente doit être effective, comme l'information et l'implication des parents.

Remarques à l'attention des maîtres E et G :

Les prises en charge prioritaires indiquées doivent mobiliser les deux tiers du temps pédagogique. Le temps restant restera consacré aux élèves qui font l'objet de suivis longs, aux situations nouvelles ou à celles qui revêtent un caractère urgent.

Une attention toute particulière sera accordée au sens donné à l'écrit, en relation duelle, tout en veillant à développer les aptitudes nécessaires au travail scolaire lors des activités d'écriture : gestion et tenue du cahier, geste et qualité d'écriture, développement du goût du travail bien écrit.

III-4) Prises en charge psychologiques

Sans exclure les missions habituellement dévolues à ces personnels, les axes de travail suivants seront pris en compte plus particulièrement :

1. **La scolarisation des élèves handicapés**, en relation étroite avec l'enseignante spécialisée référente (ESR) ainsi que les partenaires institutionnels :
 - a. **Pour TAIARAPU** : Moeata LUCAS – ESR3 esr.tahitisud@education.pf (basée à l'école maternelle HEITAMAHERE de Taravao, tél. 40 570279 - BP 7022 - 98719 Taravao)
 - b. **Pour les Australes** : Elina SHING - ESR4 esr4.mooreaaustrales@education.pf (basée à Moorea, tél. 40 565903 - BP 20 673 – 98713 PPT)
2. **L'orientation des élèves en CJA ou en SEGPA.**
3. **Le renforcement du lien entre l'école et les familles dans le cadre de la prise en compte de la diversité des élèves dans l'école** : information et accompagnement des familles, soutien à la parentalité.
4. **L'aide aux enseignants** : être disponible et à l'écoute des collègues en difficulté.

Pour améliorer le climat scolaire et ouvrir davantage l'école aux parents, je suis parfaitement conscient des efforts à faire, dans chaque classe, dans chaque équipe et dans chaque école. Je mesure aussi que ces efforts doivent être tant individuels que collectifs, partagés par tous les acteurs dans l'école : équipe d'encadrement, directeur, membre du DASED, enseignant titulaire et remplaçant, auxiliaire de vie scolaire, aide maternelle et personnel de service.

Ce qui nécessitera des temps de travail en commun pour impulser, mutualiser et réguler. Ce qui impliquera aussi de modifier certaines pratiques au quotidien et en permanence, à l'égard des élèves et des parents.

Mais si l'on veut améliorer encore la réussite scolaire de nos élèves, il convient de construire une école bienveillante tout en poursuivant nos efforts d'ambition et d'exigence.

Pour cela je compte sur chacun de vous et sur tous, en vous assurant de l'aide de toute l'équipe de la circonscription.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale



Jean-Louis Laflaquière